

DEMANDE DE PRIX

1. Intervention	
Nom de l'intervention:	Projet de stabilisation de l'axe Ouaga-Kaya-Dori (Projet OKD)
CODE DE L'INTERVENTION:	2200211

2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULE DU MARCHE:	Fourniture, livraison et installation du matériel informatique au profit du projet OKD
REFERENCE ENABEL:	BFA22002-10001

3. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES			
DELAI DE LIVRAISON:		14 jours calendriers à compter de la date de notification du bon de commande	
ADRESSE DE LIVI	Ouagadougou, Enabel quartier Zone du Bois, Maison en face d'i'entrée de la Croix Rouge		
PERSONNE DE CO ENABEL :	M. Seydou Coulibaly, seydou.coulibaly@enabel.be, Intervent CONTACT Manager du projet « OKD », Enabel au Burkina Faso, Ouagadougou, quartier Zone du Bois, Maison en face de l'en de la Croix Rouge.		
MODALITES DE PAYEMENT:	Le paiement sera effectué après la livraison et réception provisoire des fournitures. La facture mentionnera la référence « BFA22002-10001 »et la personne de contact Enabel. Chaque facture sera envoyée à Mr. Seydou Coulibaly, Intervention Manager OKD, à l'adresse Enabel au Burkina Faso, Quartier Zone du Bois, Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge, Ouagadougou.		

4. Instructions aux soumissionnaires		
	DATE:	Vendredi 28 avril 2023 à 12h00 au plus tard
RECEPTION DES OFFRES:	LIEU:	Offre originale signée et datée portant la référence « BFA22002-10001 » à transmettre sous enveloppe scellée en 2 exemplaires à l'attention de Mme Konvolbo Synthia, à l'adresse Enabel au Burkina Faso, Quartier Zone du Bois, Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge, Ouagadougou.
VALIDITE DES OFFRES :		30 jours de calendrier

CRITERE D'ATTRIBUTION :	Prix: 100%
-------------------------	------------

5. Do	5. DOCUMENTS DU MARCHE		
N°	DENOMINATION N° ANNEXE*		
1.	Formulaire de soumission	Annexe 1	
2.	Offre de prix (marché à prix unitaires) Annexe 2		
3.	Spécifications techniques + offre technique/brochure/photos	Annexe 3	
4.	Dispositions contractuelles du marché	Annexe 4	

^{*} A joindre à l'offre (la notification et ces documents constituant le contrat).

ANNEXE 1: FORMULAIRE DE SOUMISSION

	Fourniture, livraison et installation du matériel informatique au profit du projet OKD
REFERENCE ENABEL:	BFA22002-10001

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE	
DENOMINATION:	
ADRESSE:	
Numero d'entreprise:	
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM):	
FONCTION:	
Tel:	
E-MAIL:	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS :	
INSTITUTION FINANCIERE:	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques / termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Nous fournirons à la demande d'Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE:	
SIGNATURE AUTORISEE:	

ANNEXE 2: OFFRE DE PRIX

N°	DESCRIPTION	QTE	PRIX UNITAIRE (FCFA HT)	PRIX TOTAL (FCFA) HT
1	Ordinateur portable	09		
2	Imprimante	02		
3	Vidéoprojecteurs	01		
4	Ecran de projection trépied	01		
TOTAL	TOTAL FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION* HTVA:			

^{*} Conformément à l'article 3 « Prix » des dispositions contractuelles

Les activités mises en œuvre pour l'intervention BFA2000311 PARJI sont exonérées de TVA et autres taxes (notamment les frais de dédouanement).

DELAI DE LIVRAISON:	14 jours de livraison à compter de la notification du bon de commande
PERIODE DE GARANTIE :	01 an à compter de la date de réception provisoire

DATE:	
SIGNATURE AUTORISEE:	

ANNEXE 4: SPECIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant :

- Colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire)
- Colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et doit détailler l'offre (l'utilisation des mots « conforme » et « oui » sont à cet égard insuffisants)

La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par les évaluateurs.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

Les soumissionnaires doivent joindre à leur offre :

- La brochure et / ou la documentation technique avec des photos des fournitures proposées ;
- Tout **document justificatif** attestant des **normes de qualité élevées**, telles que certificats CE, ISO, etc.

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et elles doivent être conformes à minima aux spécifications techniques. Les fournitures doivent répondre aux normes internationales les plus contraignantes en termes de protection, de qualité, de robustesse et de durabilité.

Les fonctionnalités des équipements proposés doivent respecter celles figurant dans les spécifications techniques. Les valeurs (longueur, capacité, diamètre, volume, etc.) doivent être considérées comme des approximations, avec une certaine latitude donnée vers le haut ou vers le bas.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIELS

MATERIELS INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES

1. N°	2. Spécifications requises	3. Spécifications proposées et photos
1.	Ordinateurs portables et Accessoires : Caractéristiques techniques :	
	 Processeur Intel Core i5-8265U 11th Gen (Quad- Core 2.4 GHz / 3.9 GHz Turbo - Cache 6 Mo) 	
	8 Go de mémoire DDR4-2400 (1x 8 Go) extensible à 16 Go	
	• Écran de 15.6" anti-reflets avec résolution HD (1366 x 768)	
	 Sortie HDMI, pour le branchement à un vidéo Projecteur 	
	• SSD M.2 PCIe de 256 Go	
	Webcam HD 720p intégrée	
	• Communication sans fil Wi-Fi AC + Bluetooth 4.2	
	• Norme LAN 10/100/1000 Mbps	
	 Clavier AZERTY chiclet (touches plates et isolées) 	
	Windows 11 Professionnel 64 bits	
	Garantie constructeur limitée de 2 an	
	Batterie avec 3 cellules Lithium Ion, capacité 41 Wh, durée de vie 10.25 heurs	
	Accessoires:	
	 Souris filaire 1000 orignal, Solution à 3 boutons et molette de défilement intégrée, 1200 DPI 	
	Sacs pour ordinateur portable,	
	Casques audio H111 Stéréo	
	Imprimante:	
2.	Caractéristiques techniques :	
	Imprimante multifonction 3-en-1	

	Improggion conic goon
	Impression, copie, scan,
	Technologie Laser
	 Écran tactile graphique couleur 6,8 cm (2,7 pouces) avec 3 boutons
	Capacité maximale (feuilles) : jusqu'à 250 feuilles
	 Capacité du bac d'alimentation automatique du scanner : 50 feuilles
	• Formats : A4 ; A5 ; A6 ; B5 ; B6 ; A5-R ; 10 x 15 cm ; Enveloppes ; Carte postale
	 Port USB 2.0 haut débit, Port réseau Fast Ethernet 10/100/1000 Base-TX intégré, Wi-Fi N, Port USB hôte avant
	 Vitesse d'impression : jusqu'à 37 ppm (noir et blanc), jusqu'à 12 ppm (recto verso), jusqu'à 21 ppm (couleur)
	Résolution d'impression noire : jusqu'à 600 x 600 ppp
	• Résolution d'impression couleur : jusqu'à 600 x 600
	ppp
	Résolution de copie : jusqu'à 600 x 600 ppp
	Copie max. : jusqu'à 99 copies
	Résolution de numérisation : jusqu'à 1200 x 1200 ppp
	 Délai d'impression de la première page noire (A4, prêt) : 10,6 secondes seulement
	 Sortie de la première page en noir (A4, veille): 12,9 secondes seulement
	 Délai d'impression de la première page couleur (A4, prêt) Vitesse : jusqu'à 12,3 secondes
	• Sortie de la première page en couleur (A4, veille) : 13,2 secondes seulement
3.	Vidéoprojecteur :
	Caractéristiques techniques :
	Technologie
	Système de projection
	Technologie 3LCD, Obturateur RVB à cristaux liquides ;
	Panneau LCD

0,61 pouce avec C2 Fine

Image

Luminosité couleur

3.500 lumen-2.300 lumen (économie) conformément à la norme IDMS15.4

Sortie lumière blanche

3.500 lumen - 2.300 lumen (économie) In accordance with ISO 21118 :2020

Résolution

108op

Haute définition

Full HD

Rapport hauteur/largeur

16:9

Rapport de contraste

16.000:1

Source lumineuse

Lampe

UHE, 210 W, 6.000 h Longévité, 12.000 h Longévité (en mode économique)

Correction Keystone

Automatique vertical : \pm 30 °, Manuel horizontal \pm 30 °

Traitement vidéo

10 Bits

Fréquence de rafraîchissement vertical 2D

192 Hz - 240 Hz

Reproduction des couleurs

Jusqu'à 1,07 milliards de couleurs

Objectif

Rapport de projection

1,22 - 1,47 :1

Zoom

Manual, Factor: 1-1,2

Objectif

Optique

Taille de l'image

34 pouces - 332 pouces

Distance de projection Large/Télé

1,62 a - 1,95 a (60 pouces écran)

Nombre d'ouverture de l'objectif de projection

1,49 - 1,72

Distance focale

16,9 mm - 20,28 mm

Focale

Manuel

Offset

14:1

Connectivité

Connexions

USB 2.0-A, USB 2.0, Réseau local sans fil IEEE 802.11b/g/n (WiFi 4) (en option), Entrée VGA, Entrée HDMI (2x), Entrée composite

Caractéristiques

A/V mute slide, Recherche de sources automatiques, Hautparleur intégré, Correction horizontale et verticale du trapèze, Lampe longue durée, Quick Corner, Fonction « split screen » (écran divisé)

Gamme de tension/ Fréquence nominale

AC 100 V - 240 V, 50 Hz - 60 Hz

Contenu de la Boîte

Câble VGA, Appareil principal, Câble électrique, Guide de démarrage rapide, Télécommande, y compris piles, Mode d'emploi (CD), Warranty card

Positionnement

Au plafond, Bureau

Couleur

Blanc

4.	Ecran de projection trépied
	2,13*2,13m 1:1
	Résolution 4K
	Hauteur au sol réglable (40 cm min – 120 cm max)
	Housse de transport

ANNEXE 3: DISPOSITION CONTRACTUELLES

1. Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

2. Acceptation de la commande

Toute remarque ou contestation de l'Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée. En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la commande par simple notification écrite. L'annulation ne donne lieu à aucune indemnisation. L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières. L'acceptation d'une commande suppose en outre que l'Adjudicataire s'engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d'utilisation totale prévue des produits livrés. Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

3. Prix

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés dans la monnaie mentionnée dans le formulaire d'offre de prix. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

Les frais de chargement, de transport, d'assurance, d'emballage, de dédouanement, livraison (DDP au lieu de livraison) et déchargement ;

Les honoraires, les per diem, les frais de logement, d'assurance, de visas, de transport, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché, les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit. La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

4. Modalités de livraison/d'exécution

Les délais de livraison/d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de livraison/d'exécution doivent être rigoureusement observés. Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés. Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens, services et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant. Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5. Refus et acceptation en cas de fournitures et services

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens et services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux règlementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître. L'acceptation n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci. L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de

dommage ou de perte. En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4 des présentes conditions spécifiques d'achat.

6. Garantie

Outre la garantie légale des vices cachés, les produits sont garantis pendant (un) 1 an à dater de leur mise en service. Pendant ce délai, l'Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers. Un nouveau délai de garantie de (un) 1 an s'applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement. Une garantie d'un (1) an est d'application sur les travaux exécutés.

7. Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution. Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier. Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

8. Sous-traitance et cession

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s). Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

9. Facturation et paiement

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux sans et avec TVA. Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

10. Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution de la commande. L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

11. Assurances

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission. Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance. L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

12. Droits de propriété intellectuelle

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis. L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable. L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits. Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels. Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

13. Obligation de confidentialité

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur. L'Adjudicataire s'engage :

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur ;

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

14. Litiges

Le droit belge est seul applicable. Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.